



HAUTE-VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°87-2022-080

PUBLIÉ LE 31 MAI 2022

Sommaire

Direction Départementale des Territoires 87 / Service Ingénierie des Territoires

87-2022-05-30-00001 - Arrêté portant réglementation de la circulation des véhicules transportant du bois rond (6 pages)

Page 3

Direction Départementale des Territoires 87

87-2022-05-30-00001

Arrêté portant réglementation de la circulation
des véhicules transportant du bois rond



**PRÉFÈTE
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
Départementale des
Territoires**

ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION DES VÉHICULES TRANSPORTANT DU BOIS ROND

La Préfète de la Haute-Vienne
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de la route, notamment les articles R 433-9 à R433-16 ;
Vu le décret 2009-780 du 23 juin 2009 relatif au transport de bois ronds et complétant le code de la route ;
Vu le code de la voirie routière, notamment les articles L131-8 et L141-9 ;
Vu l'arrêté préfectoral en date du 15 juillet 2010, portant réglementation de la circulation des véhicules transportant du bois rond ;
Vu les délibérations du conseil général de la Haute-Vienne en date du 12 novembre 2012 et du 8 juillet 2013 ;
Vu la délibération du conseil municipal de Châlus en date du 26 février 2014 ;
Vu la délibération du conseil municipal de Cussac en date du 29 octobre 2013 ;
Vu la délibération du conseil municipal de la Chapelle Montbrandeix en date du 24 septembre 2013,
Vu les avis du conseil départemental de la Haute-Vienne ;
Vu les avis des maires des communes concernées ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires ;

ARRÊTE

Article 1 : Dans le cadre de l'expérimentation du régime dérogatoire pour le transport de bois ronds, le réseau dérogatoire défini à l'article 4 de l'arrêté du 15 juillet 2010 et cité dans l'annexe 1 est étendu et complété par les itinéraires définis dans les annexes 2-1, 2-2, 2-3 au présent arrêté.

Article 2 : Les limitations de vitesse s'appliquant aux transports de bois ronds sur les itinéraires définis dans l'annexe du présent arrêté sont fixées comme suit :

- 70 km/h sur le réseau dérogatoire permanent,
- 50 km/h sur le réseau dérogatoire temporaire, objet du présent arrêté.

Article 3 : Cet arrêté ne vise que les réseaux ouverts à la circulation publique tels que les routes départementales et voies communales.

Le Pastel
22 rue des Pénitents Blancs CS 43217
87032 Limoges cedex 1
ddt@haute-vienne.gouv.fr

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Limoges, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : L'arrêté du 28 avril 2022 relatif à l'extension du réseau dérogatoire expérimental de transport de bois rond est abrogé.

Article 6 : Le commandant du groupement de gendarmerie de la Haute-Vienne ;
Le directeur départemental de la sécurité publique de la Haute-Vienne ;
Le président du conseil départemental de la Haute-Vienne ;
Le directeur interdépartemental des routes Centre-Ouest ;
La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nouvelle Aquitaine ;
Le directeur départemental des territoires de la Haute-Vienne ;
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Limoges, le **30 MAI 2022**

La Préfète



Fabienne BALUSSOU

ANNEXE 1 à l'arrêté préfectoral portant réglementation de la circulation des véhicules transportant du bois rond

1 – Itinéraires dérogatoires permanents :

- Autoroute A 20 dans la traversée du département de la Haute-Vienne
- RN 21, 141 et 147 dans leur traversée du département de la Haute-Vienne
- RN 520 : de la RN 21 à l'autoroute A20
- RN 145
- RD 235 comprise entre la limite du département de la Charente et l'usine Sylvamo de Sailalt-sur-Vienne
- RD 2000
- RD 979 : de la RD 941 (Limoges) à la RD 940 (Eymoutiers)
- RD 940 : de la RD 979 (Eymoutiers) à la limite de la Corrèze
- RD 941 : entre « Vallégeas » (commune de Sauviat-sur-Vige) et la limite de la Creuse
- RD901 : de Châlus à la RD699
- RD699 : de la RD901 à la RD22
- RD22 : de la RD699 à « les trois cerisiers »

ANNEXE 2-1 à l'arrêté préfectoral portant réglementation de la circulation des véhicules transportant du bois rond

2 – Itinéraires dérogatoires expérimentaux temporaires de juin 2022 :

Itinéraire de rasecours (département)	Géométries	Coordonnées X	Coordonnées Y	Lieu-dit	Codes postaux	Communes	Prescriptions	Recommandations
D940 (87)	ANTENNE TECHNIQUE D'EYMOUTIERS COMMUNE D'EYMOUTIERS (87)	644225.38774025	6510430.1416093	Bêthe	87120	EYMOUTIERS		
D940 (87), D979 (87)	ANTENNE TECHNIQUE D'EYMOUTIERS COMMUNE DE PEYRAT-LE-CHATEAU (87) UTT BOURGANEUF	607491.89565384	6527617.1141148	BRUDIEUX	23460	SAINT-MARTIN-CHATEAU		Prendre en compte la déviation du bourg et la circulation difficile le premier et troisième jeudi matin de chaque mois.
D940 (87)	ANTENNE TECHNIQUE D'EYMOUTIERS COMMUNE DE BEAUMONT-DU-LAC (87) COMMUNE DE NEDDE (87) COMMUNE D'EYMOUTIERS (87)	608344.12242887	6517943.8942988	Perit	87120	BEAUMONT-DU-LAC		Prendre en compte la déviation du bourg et la circulation difficile le premier et troisième jeudi matin de chaque mois.
D940 (87)	ANTENNE TECHNIQUE D'EYMOUTIERS COMMUNE DE BEAUMONT-DU-LAC (87) COMMUNE DE NEDDE (87) COMMUNE D'EYMOUTIERS (87)	609324.76423964	6517862.3037407	Perit	87120	BEAUMONT-DU-LAC		Prendre en compte la déviation du bourg et la circulation difficile le premier et troisième jeudi matin de chaque mois.
D941 (Départementale)	ANTENNE TECHNIQUE D'EYMOUTIERS COMMUNE DE BOURGANEUF (23) COMMUNE DE PEYRAT-LE-CHATEAU (87) COMMUNE DE ROYERE-DE-VASSIVIERE (23) COMMUNE DE SAINT-JULIEN-LA-BREGERE (23) UTT BOURGANEUF	612180.88761286	6524828.9057019		23460	ROYERE-DE-VASSIVIERE	la traversée de Peyrat le Château comporte une zone historique sensible au niveau de la Tour Carrée et de la chaussée de Pétang. La vitesse est limitée à 30 km/h.	EMPRUNTE UNE VOIE DEPARTEMENTALE C.F. AVIS UTT
D8 (23)	COMMUNE DE SAINT-JULIEN-LE-PETIT (87) ANTENNE TECHNIQUE D'EYMOUTIERS COMMUNE DE SAINT-JULIEN-LE-PETIT (87)	601017.91473555 601238.42601887	6526980.9139383 6526572.5062537		87460 87460	SAINT-JULIEN-LE-PETIT SAINT-JULIEN-LE-PETIT		
D8 (23)	ANTENNE TECHNIQUE D'EYMOUTIERS COMMUNE DE GENTOUX-PIEGREUILLES (23) COMMUNE DE LA VILLEDIEU (23) COMMUNE DE NEDDE (87) COMMUNE DE REMPNAT (87) COMMUNE DE ROYERE-DE-VASSIVIERE (23) UTT AUBUSSON UTT BOURGANEUF	608625.26455368	6509659.6543938		87120	REMPNAT		
D940 (87)	ANTENNE TECHNIQUE D'EYMOUTIERS COMMUNE DE DOMPS (87) COMMUNE D'EYMOUTIERS (87)	596670.50241344	6509811.6386483	LA RUE	87120	EYMOUTIERS		Prendre en compte la déviation du bourg et la circulation difficile le premier et troisième jeudi matin de chaque mois.
D8 (19)	ANTENNE TECHNIQUE D'EYMOUTIERS COMMUNE DE DOMPS (87) COMMUNE D'EYMOUTIERS (87) CTRB TULLE	596873.38739677	6509813.2949349	LA RUE	87120	EYMOUTIERS		Prendre en compte la déviation du bourg et la circulation difficile le premier et troisième jeudi matin de chaque mois.
D940 (87), D979 (87)	ANTENNE TECHNIQUE D'EYMOUTIERS COMMUNE D'AUGNE (87) COMMUNE DE SAINT-JULIEN-LE-PETIT (87) ANTENNE TECHNIQUE DE SAINT GERMAIN LES BELLES COMMUNE DE LA CROISILLE-SUR-BRIANCE (87) COMMUNE DE BELLAGARDS (19) COMMUNE DE BELBOUX (87) CTRB BRIE CTRB TULLE	597870.53275434 593211.24455785	6522277.568393 6500401.010706	La Vareille La Croix de Bords	87460 87130	SAINT-JULIEN-LE-PETIT LA CROISILLE-SUR-BRIANCE		
D940 (87), D979 (87)	ANTENNE TECHNIQUE D'EYMOUTIERS COMMUNE DE PEYRAT-LE-CHATEAU (87) COMMUNE DE SAINT-MARTIN-CHATEAU (23) COMMUNE D'EYMOUTIERS (87) UTT BOURGANEUF	605618.7252469	6527543.9017106	L'AGE	23460	SAINT-MARTIN-CHATEAU	La traversée de Peyrat le Château comporte une zone sensible au niveau de la Tour Carrée et de la chaussée de Pétang. Vitesse limitée à 30 km/h.	
A20 (Autoroute)	ANTENNE TECHNIQUE D'EYMOUTIERS COMMUNE DE SAINT-MARTIN-CHATEAU (23) COMMUNE D'EYMOUTIERS (87) COMMUNES DE COMANES BRIANCE SUD HAUTE VIENNE COMMUNE DE SAINT-VITTE-SUR-BRIANCE (87)	585802.27958524	6504635.1617947	Bretagne	87380	SAINT-MARTIN-CHATEAU	la traversée de Peyrat comporte une zone sensible au niveau de la Tour Carrée et de la chaussée de Pétang. Vitesse limitée à 30 km/h.	
A20 (Autoroute)	ANTENNE TECHNIQUE DE SAINT GERMAIN LES BELLES COMMUNITE DE COMMUNES BRIANCE SUD HAUTE VIENNE COMMUNE DE SAINT-VITTE-SUR-BRIANCE (87)	588704.04797343	6507312.2765401	Les Riveaux	87130	SAINT-WEARD		

ANNEXE 2-2 à l'arrêté préfectoral portant réglementation de la circulation des véhicules transportant du bois rond

2 – Itinéraires dérogatoires expérimentaux temporaires de juin 2022 :

Itinéraire de raccordement (département)	Gestionnaires	Coordonnées X	Coordonnées Y	Lieu-dit	Codes postaux	Communes	Prescriptions	Recommandations
D3 (19)	ANTENNE TECHNIQUE DE SAINT GERMAIN LES BELLES CTRB TULLE	595231.86602923	6500961.4609975	Chez Nanet	87130	SURDOUX		
D3 (19)	ANTENNE TECHNIQUE DE SAINT GERMAIN LES BELLES COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE SUD HAUTE VIENNE COMMUNE DE LA CROISILLE-SUR-BRIANCE (87) COMMUNE DE SAINT-VITTE-SUR-BRIANCE (87) COMMUNE DE SURDOUX (87) CTRB TULLE	587327.13365398	6501787.2761794		87380	SAINT-VITTE-SUR-BRIANCE		
A20 (Automote)	ANTENNE TECHNIQUE DE SAINT GERMAIN LES BELLES COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE SUD HAUTE VIENNE COMMUNE DE MAGNAC-BOURG (87) COMMUNE DE SAINT-GERMAIN LES BELLES (87)	584888.68904425	6504074.378763	Noilhas	87380	SAINT-VITTE-SUR-BRIANCE		
A20 (Automote)	ANTENNE TECHNIQUE DE SAINT GERMAIN LES BELLES COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE SUD HAUTE VIENNE COMMUNE DE MAGNAC-BOURG (87) COMMUNE DE SAINT-GERMAIN LES BELLES (87)	579854.48106139	6507268.822318	Javaudoux	87390	GLANGES		
A20 (Automote)	ANTENNE TECHNIQUE DE SAINT GERMAIN LES BELLES COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE SUD HAUTE VIENNE COMMUNE DE MAGNAC-BOURG (87) COMMUNE DE SAINT-GERMAIN LES BELLES (87)	584888.64889193	6508828.6163114	La Valade	87130	SAINT-MEARD		
D979 (87)	ANTENNE TECHNIQUE DE SAINT GERMAIN LES BELLES ANTENNE TECHNIQUE D EYMOUTIERS	582702.15260066	6518205.668001	le petit bois 87 SAINT PAUL	87280	SAINT-PAUL		
D640 (87), D979 (87)	ANTENNE TECHNIQUE DE SAINT GERMAIN LES BELLES COMMUNE DE PEYRAT-LE-CHATEAU (87) COMMUNE DE ROYERE-DE-VASSIERE (23) COMMUNE DE SAINT-MARTIN-CHATEAU (23) COMMUNE D EYMOUTIERS (87) UTT BOURGANEUF	611273.2180252	6529573.1068223	LANGLADURE	23460	ROYERE-DE-VASSIERE		domaine communal non concerné, itinéraire emprunte la RD n°7, voir UTT Bourgneuf
D979 (87)	COMMUNE DE NEUVICENIER (87) COMMUNE D EYMOUTIERS (87) ANTENNE TECHNIQUE D EYMOUTIERS	596029.40426376 601395.53662161	6515381.346355 6521028.4621164	LA ROUSSILLE Aupne	87130 87120	NEUVICENIER AUGNE		

